

LE PARCOURS ÉDUCATIF DE SANTÉ : IMPULSION PAR LE COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DANS LES ACADÉMIES

[Véronique Gasté](#), [Barbara Martin](#), [Gilles Pichon](#), [Jean-Marc Serfaty](#)

Association Française des Acteurs de l'Éducation | « [Administration & Éducation](#) »

2018/1 N° 157 | pages 163 à 168

ISSN 0222-674X

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2018-1-page-163.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association Française des Acteurs de l'Éducation.

© Association Française des Acteurs de l'Éducation. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le parcours éducatif de santé : impulsion par le comité national de pilotage et mise en œuvre dans les académies

Véronique GASTÉ, Barbara MARTIN
Gilles PICHON, Jean-Marc SERFATY

La politique éducative de santé dans le cadre de l'école de la confiance valorise la mise en place de conditions favorables à la réussite de l'élève en s'appuyant sur le parcours éducatif de santé mis en œuvre depuis la rentrée 2016 au sein des projets d'école et d'établissement. Un des enjeux du parcours éducatif de santé est sa construction comme objet pédagogique et éducatif. Encourager l'impulsion d'actions à l'échelle locale, départementale, académique ou nationale, mobiliser l'ensemble des acteurs et développer les partenariats dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, former tous les personnels (encadrement et acteurs de terrain), constitue des perspectives de travail du comité national de pilotage du parcours éducatif de santé.

Un parcours permet de regrouper un ensemble de connaissances, de compétences et d'attitudes acquises de façon cohérentes et progressives à partir de contenus d'enseignement, de situations d'apprentissages diverses et de démarches de projet qui reposent sur des actions éducatives disciplinaires ou transversales, scolaires ou extra-scolaires au sein d'un même champ. Il contribue à donner à l'élève du sens à ce qu'il se construit dans l'école pour établir des liens éclairés avec l'environnement extérieur. Dans ce cadre, le parcours éducatif de santé (PES) vise à élaborer et mailler un plan d'action qui, tout en contribuant au développement des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, promeut la santé en milieu scolaire.

Un des enjeux du PES est de faire de la promotion de la santé et du bien-être à l'école l'affaire de tous et ce, dans un continuum pédagogique et éducatif. À l'initiative de la DGESCO, un comité de pilotage (COFIL) national, créé en 2015, a réuni des acteurs du monde de l'école, de la formation, de la cohésion

sociale et de la santé; il a permis de rédiger la circulaire¹ de mise en œuvre du parcours éducatif de santé et d'aboutir à la rédaction du guide d'accompagnement² des équipes éducatives et pédagogiques.

La circulaire produite précise les principes, le contenu, les modalités de mise en œuvre et de pilotage du parcours éducatif de santé, ainsi que la coopération souhaitée entre établissements d'enseignement et le dispositif de formation envisagé. Il faut noter que ce projet de circulaire avait été soumis à six organisations syndicales (représentants les personnels enseignants et de santé) de mars à juin 2015, quatre d'entre elles l'ayant reçu de manière très positive. La circulaire du 28 janvier 2016 relative à la mise en place du PES pour tous les élèves a été publiée au B.O. le 4 février 2016, après la promulgation de la loi santé du 26 janvier 2016. La circulaire rappelle que la mission de l'école en matière de santé consiste à :

- « faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable en référence à la mission émancipatrice de l'école ; l'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté ;
- mettre en œuvre dans chaque école et chaque établissement des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ;
- créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves ».

La réalisation d'un guide d'accompagnement de la mise en œuvre du PES a constitué la suite du travail de ce COPIL lors de l'année 2016-2017. Son contenu, en s'appuyant sur une rapide présentation des déterminants de santé, éclaire ses lecteurs sur les conditions de pilotage et de développement de projets en matière de santé. Il fait les liens entre les savoirs disciplinaires, les domaines du socle et met en évidence la relation entre les compétences psychosociales³ et les stratégies d'apprentissage des élèves. Il rappelle enfin que tous les personnels de l'établissement sont concernés par la question de la santé et que définir une politique de santé dans le milieu scolaire associée de fait tous les acteurs directement ou indirectement au contact de l'élève.

1. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/02/cir_40508.pdf
2. http://cache.media.eduscol.education.fr/file/parcours_sante/59/2/Guide_Parcours-educatif-sante_656592.pdf
3. « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement » (OMS). Ces compétences se retrouvent dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture mis en œuvre tout au long de la scolarité obligatoire depuis la rentrée 2016; par exemple, dans le domaine 3, celui de la formation de la personne et du citoyen, on trouve les items suivants: « L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis [...]. L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation [...]. Apprenant à mettre à distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles. Il est capable aussi de faire preuve d'empathie et de bienveillance ».

Nous pensons particulièrement aux intervenants extérieurs qui de manière ponctuelle dispensent des informations en matière de santé publique.

Le parcours n'est en aucun cas une discipline d'enseignement ou un dispositif supplémentaire. Il est un révélateur de connaissances propres au domaine de la santé pour les élèves, il est un généralisateur de bonnes pratiques ou un générateur de nouvelles pratiques contribuant au bien-être ici et maintenant dans l'école, et demain et ailleurs dans la société. Il offre l'opportunité de rendre explicite ce qui est implicite dans les savoirs scolaires et leur manière de se les approprier, en travaillant sur les trois composantes, *éduquer, prévenir et protéger*. Il favorise donc une atmosphère propice aux apprentissages durables.

Engager des actions : la démarche de projet

Au-delà du cadrage réglementaire et conceptuel, l'action du comité de pilotage national s'articule autour d'une démarche empirique de recherche, notamment à l'aide de différentes enquêtes. Parmi celles-ci, l'enquête *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC), présentée dans un autre article de cette revue⁴, est une source d'informations sur le bien-être des jeunes et leurs comportements de santé susceptible d'orienter les priorités de la politique éducative de santé au niveau national.

Dans l'établissement scolaire, qu'il s'agisse d'une école, d'un collège ou d'un lycée, le parcours éducatif de santé est construit autour d'un diagnostic et vit au même titre que les trois autres parcours (citoyen, d'éducation artistique et culturelle, avenir). Ces différents parcours ont vocation à se conjuguer entre eux et leurs articulations doivent être rendues lisibles et explicites aux élèves. C'est le diagnostic local qui influencera les conditions de la mise en œuvre d'une politique en matière de santé. La conception du projet de l'établissement est un premier temps qui offre la concertation et détermine les orientations ; à ce sujet, on peut citer comme exemple le dispositif « Aller bien pour mieux apprendre » (ABMA), mis en œuvre dans une cinquantaine d'établissements de l'académie de Lyon, composante essentielle du projet d'établissement⁵ promoteur de santé. Les projets pédagogiques disciplinaires ou interdisciplinaires en sont un second ; les actions de prévention programmées notamment avec les personnels sociaux et de santé et les partenaires, un troisième. L'objectif à partager est de rendre les apprentissages signifiants.

Construire le parcours éducatif de santé comme un objet pédagogique et éducatif : la question des pratiques pédagogiques

La notion de parcours éducatif induit l'idée d'un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même et qui se conçoit de manière itérative. Ce parcours est l'affaire de tous et doit être mis en place par les enseignants, et non par les seuls personnels de santé, ce qui pose la question

-
4. « Les principaux comportements de santé des collégiens français », Dibia Liz Pacoricona Alfaró, Marlène Monegat, Lauren Saunders, Emmanuelle Godeau, p. 101.
 5. Exemple d'établissement ABMA : <http://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche9563.pdf>

des pratiques au sein des classes. Il importe de ne pas présenter le parcours selon une logique additive comme un dispositif « venant en plus » de tous les autres, mais d'en faire un dispositif intégré aux enseignements disciplinaires, interdisciplinaires et projets éducatifs. Certains enseignements (SVT, PSE, STMS, SMS, EPS) y contribuent de manière spécifique mais non exclusive.

En effet, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) rappelle que tous les professeurs et les personnels d'éducation sont des « pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves » ; à ce titre ils « préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière » et « promeuvent l'esprit de responsabilité » ; plus précisément, la compétence 6 intitulée « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » précise que le professeur ou le CPE doit « apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé », et « contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution ». Un enseignant, formé aux notions de connaissances et compétences, peut ainsi différencier ce qui relève de l'apprentissage quand un élève performant a de bons résultats à une évaluation de SVT sur le circuit de l'alcool dans l'organisme et ses conséquences, de ce qui relève des compétences psychosociales quand le même élève se met dans une situation d'alcoolisation ponctuelle excessive (« *binge drinking* »).

Mobiliser l'ensemble des acteurs et développer des partenariats : une gouvernance rénovée

La mise en place du PES doit faciliter un travail collaboratif de l'ensemble des acteurs. La promotion de la santé en milieu scolaire fait l'objet d'une attention particulière en termes de gouvernance qui vise à renforcer l'intersectorialité, pour lutter contre le cloisonnement et renforcer la coordination des actions autour des besoins de santé et de bien-être de l'enfant et de l'adolescent.

Au niveau national, une convention cadre, signée le 29 novembre 2016 entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère chargé de la santé, définit un programme commun d'actions en lien avec la stratégie nationale de santé.

Au niveau territorial, les agences régionales de santé (ARS) et les rectorats sont invités à décliner cette démarche intersectorielle en établissant des conventions afin de définir les orientations stratégiques communes en fonction du diagnostic territorial.

Afin de faire vivre ces conventions, de piloter et coordonner les actions, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) constituent une instance de dialogue et de pilotage de référence sur les questions de santé, qui permettent d'associer les partenaires et qui s'attachent à définir un plan d'action en veillant à la cohérence et à l'équilibre de l'offre sur le territoire. Depuis 2016, il existe plusieurs déclinaisons du CESC (circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016⁶), notamment aux niveaux départemental et académique. Ils peuvent aussi se décliner selon des logiques territoriales (inter-degrés ou de bassin).

6. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/08/cir_41239.pdf

Le comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté a, en particulier, toute sa place dans cette gouvernance renouvelée ; en effet, présidé par le recteur, il réunit les acteurs de l'Éducation nationale (proviseur vie scolaire, IA-IPR Établissement et vie scolaire, conseillers techniques du recteur (médecin, infirmier, de service social, psychologue, ASH, etc.), et convie les partenaires institutionnels (ARS, ESPE, collectivités territoriales, etc.) et associatifs. Une mise en lien des besoins de santé des élèves avec les orientations nationales en termes de santé publique (plan national nutrition santé, plan de lutte contre les conduites addictives, etc.), et les orientations nationales et académiques en termes de politique éducative, est alors possible.

Le CESC départemental lui, a pour mission centrale de coordonner les partenariats institutionnels et associatifs, développer et renforcer les relations école-parents dans une démarche de coéducation.

Au niveau de l'établissement, de l'inter-degrés ou du bassin, le CESC développe le lien avec les collectivités territoriales ou EPCI concernés et les associations locales, l'objectif étant de mettre en œuvre une cohérence et une complémentarité des actions dans et en dehors de l'école, dans le respect des compétences et des cultures de chacun.

L'articulation et la complémentarité de ces différentes déclinaisons du CESC sont en construction. La question de la lisibilité et de la visibilité des différents niveaux d'intervention a été au cœur des interrogations du COFIL lors de la réalisation du guide d'accompagnement. Dans cette démarche de gouvernance renouvelée autour du parcours éducatif de santé, trois points apparaissent fondamentaux aux membres du COFIL :

- l'éducatif l'emporte sur l'aspect sanitaire. Dans certaines académies, une lettre de mission sur le parcours éducatif de santé est donnée à un inspecteur ; dans d'autres, la prise en compte globale du bien-être de l'élève s'inscrit dans le projet académique, et trouve sa traduction dans le plan académique de formation (PAF) ;
- la visibilité pour les familles doit être pensée en cohérence avec les autres parcours éducatifs et la scolarité de leur enfant. Il s'agit de mieux expliciter ce que fait l'école en matière de parcours afin de donner aux parents la possibilité de suivre le déroulement de la scolarité de leur enfant, mais aussi de les reconnaître comme acteurs primordiaux dans une parité d'estime afin de faire œuvre commune pour rendre l'enfant autonome, l'aider à être en bonne santé et capable de mener une vie satisfaisante. En effet, les travaux consacrés à ce sujet soulignent l'importance de « l'effet parents » dans la performance et la confiance en eux-mêmes des élèves, au travers de l'ambition qu'ils ont pour leurs enfants et du soutien qu'ils leur apportent ;
- l'organisation des modalités de l'évaluation doit être affinée, notamment dans les domaines de :
 - l'évaluation des projets de promotion de la santé menés en milieu scolaire,
 - l'évaluation quantitative et qualitative des interventions des partenaires extérieurs dans les établissements.

Une enquête sur la mise en place des CESC, pilotée par la DGESCO, permettra en 2018 de faire un premier bilan du travail et des partenariats engagés aux niveaux académiques et départementaux.

Former les personnels

Un des défis de la mise en œuvre du parcours éducatif de santé est le partage d'une culture commune aux enseignants et non-enseignants ; la formation est un levier qui y contribue. Au-delà des impulsions données depuis deux ans autour du parcours éducatif de santé en termes de cadre et d'orientations, il s'agit maintenant pour le comité de pilotage national d'accompagner son déploiement en développant les formations.

Deux séminaires nationaux, inscrits aux plans nationaux de formation en 2016 et 2017, organisés dans le cadre du travail du comité national de pilotage, ont permis de former les personnels d'encadrement des académies :

- en 2016, séminaire de mise en œuvre du parcours éducatif de santé à destination des pilotes académiques chargés de le mettre en place (PVS, IEN, IA-IPR, CT personnels de santé) ;
- En 2017, en lien avec l'inspection générale d'EPS, séminaire « EPS et parcours éducatif de santé » à destination des professeurs d'EPS, chefs d'établissement, IEN.

Ces séminaires nationaux ont vocation à être déclinés au niveau académique, pour tous les personnels : enseignants (1^{er} et 2nd degré), personnels de direction et d'éducation, de santé et sociaux. Par exemple, l'académie de Créteil propose un séminaire intitulé « Les SVT au service d'une éducation à la santé de l'élève : sexualité, bien-être, corps et santé ».

De plus, le comité national de pilotage propose des parcours de formation à distance sur la plateforme M@gistère, déclinés en plusieurs capsules indépendantes afin de permettre une personnalisation des apprentissages :

- le parcours « Intégrer l'éducation à la santé dans les pratiques d'enseignement, d'apprentissage et dans les projets d'école » destiné au premier degré ;
- le parcours relatif au pilotage du parcours éducatif de santé pour les personnels de direction ;
- le parcours destiné aux infirmiers (en cours de développement, devrait être déployé en janvier 2018).

Enfin, il est prévu de poursuivre la formation de l'ensemble des personnels dans le cadre du PNF 2018 et de proposer pour la première fois (au même titre que les Rendez-vous de l'histoire à Blois, le Festival international de géographie à Saint-Dié-des-Vosges, etc.), un rendez-vous du ministère de l'Éducation nationale sur « La santé des jeunes de la maternelle au lycée ».

Véronique GASTÉ

Personnel de direction

Cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité à la DGESCO

Barbara MARTIN

Personnel de direction

Cheffe du bureau des collèges à la DGESCO

Gilles PICHON

IEN, académie de Lyon

Jean-Marc SERFATY

IA-IPR EPS, académie de Créteil